

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL



Séance du 16 juin 2026



Date de la convocation : 11 mai 2026

Membres en exercice : 21, Membres présents : 23(20 délégués titulaires et 3 délégués suppléants),
Voix délibératives : 21

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille (OUESCO), désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseaume, Président.

Étaient présents : JOUSSEAUME Éric, BORDET Sonia, MAO Jean-Daniel, LE GALL- LE BERRE Brigitte, LE BERRE David, LE FUR Loïc, CANEVET Yves, RIBEIRO Christel (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), STEPHAN Philippe, PORS Olivier, CARIOU Jacques, GLAZ Christine, PETILLON Loïc, QUERE Micheline, LE LOC'H Christophe (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), KERSAUDY Nadine, FRANCES Anne-Marie, VAN PRAET Michel (COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN - POINTE DU RAZ), BOUËR Yves-Marie, NEVEU Christian (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), LAURIN Eveline (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN), COZIEN Jean-Paul (QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE), SAVINA Henri (DOUARNENEZ COMMUNAUTE) formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : LOUSSOUARN Christian, LE DONGE Jean-Luc, GARNIER Romuald, CREQUER Uisant, THIVET Jean-Loup

Personnes invitées : PICHERAL Thomas (directeur de OUESCO), LEFROID Amy (assistante administrative et chargée de communication de OUESCO).

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du 25 octobre 2021 portant modification des statuts du syndicat,

Vu la délibération du 16 juin 2026 fixant le nombre de vice-présidents,

Il est rappelé que les vice-présidents assistent le président dans les missions sectorielles qui leur sont déléguées, sont nécessairement membres du bureau et peuvent, en cas d'indisponibilité du président, être amenés à le représenter.

Il est précisé que l'élection des vice-présidents s'effectue de façon uninominale dans les mêmes conditions que celle du président. L'élection de chaque vice-président(e) est donc faite à scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est procédé aux opérations de vote.

Election du premier vice-président(e)

Ce premier vice-président sera en charge de la qualité de l'eau.

Il est procédé à l'appel des candidatures.

M. Stephan Philippe se porte candidat.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	21
Nombre de bulletins blancs ou litigieux à déduire	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

A obtenu :

M. Stephan Philippe	20
---------------------	----

M. Philippe Stephan ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu premier vice-président de OUESCO.

Election du deuxième vice-président(e)

Ce deuxième vice-président sera en charge des milieux aquatiques et littoraux

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Mme Le Gall – Le Berre Brigitte se porte candidate.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	21
Nombre de bulletins blancs ou litigieux à déduire	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11

A obtenu :

Mme Le Gall – Le Berre Brigitte	21
---------------------------------	----

Mme Le Gall – Le Berre Brigitte ayant obtenu la majorité absolue, est déclarée élue deuxième vice-présidente de OUESCO

Election du troisième vice-président(e)

Ce premier vice-président sera en charge de la gestion quantitative de l'eau.

Il est procédé à l'appel des candidatures.

M. Bouër Yves-Marie se porte candidat.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	21
Nombre de bulletins blancs ou litigieux à déduire	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

A obtenu :

M. Bouër Yves-Marie	20
---------------------	----

M. Bouër Yves-Marie ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élue troisième vice-président de OUESCO.

Après élection, le **comité syndical** :

- **Proclame M. Stephan Philippe, vice-président du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille en charge de la qualité de l'eau**

- Proclame Mme Le Gall – Le Bere Brigitte, vice-présidente du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille en charge des milieux aquatiques et littoraux
- Proclame M. Bouër Yves-Marie, vice-président du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille en charge de la gestion quantitative de l'eau
- Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Tréguennec, le 16 juin 2026

Éric JOUSSEAUME

Président,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

